

Sédition à Lichères paroisse de Nitry (1763)

Posted on 22 août 2023

Nous retrouvons ici Jean Jacques Louis ROLLAND, curé de Nitry, confronté à un nouveau problème qu'il relatera sur le registre de sa paroisse, d'autant plus qu'il est afférent à un acte de sépulture.

Sous l'Ancien Régime, Lichères faisait partie de la paroisse de Nitry dont l'Abbaye de Molesme était le Seigneur. À ce titre un receveur était nommé par l'Abbé pour l'ensemble des Terres de Nitry et Lichères. Puis le terme de fermier a remplacé celui de receveur, à l'instar des Fermiers Généraux de l'Ancien Régime. À l'époque qui nous intéresse pour la présente affaire, il y a un fermier à Nitry et un autre à Lichères.

Jean-Jacques Louis ROLLAND, curé de Nitry de 1751 à son décès survenu en 1790, qualifie dans ses actes ce hameau d'écart et de succursale de Nitry.









Lichères possède une église dédiée à « Notre Dame », une chapelle selon le curé précité, ainsi qu'un cimetière attenant. Mais il s'agit bien d'une église [1] et elle est pourvue de Fonts Baptismaux. Tous les actes peuvent donc y être célébrés. Un prêtre desservant y officie le plus souvent. Quand il n'y a pas de desservant, c'est le curé de Nitry qui se déplace à Lichères qui possède ses propres registres.









À ce propos il est dit dans Geneawiki concernant Lichères, article tiré de l'ouvrage « Essai de monographie générale » de M. Jules CUIILLIER, Directeur d'école honoraire, Ancien Instituteur de Lichères, que l'on trouve sur Internet publié par la Bibliothèque Nationale de France « *La population augmentant, un prêtre résidant (natif d'Auxerre) établit en 1672 les premiers registres paroissiaux de Lichères* ». Cela n'apparaît pas exact. Il ne peut s'agir du premier registre de Lichères, mais du premier registre qui nous est parvenu, et qui est tenu par **Louis Claude d'AULMAY** se qualifiant dans les actes de « Prédicateur théologien, notaire apostolique, prêtre, recteur, curé de Notre Dame de Lichères ». Le premier acte du registre est du 12 mars 1671.

Le premier registre qui nous est parvenu de Nitry débute en 1646. Lichères faisant partie de la paroisse de Nitry, si ce que dit Geneawiki était vrai, les actes d'avant 1671 concernant les habitants de Lichères devraient être enregistrés sur le registre de Nitry, or ce n'est pas le cas. En 1671 il existait déjà l'église de Lichères dotée des fonts baptismaux et son cimetière, et les actes devaient y être enregistrés, car l'acte de baptême était nécessaire pour se marier. Seule explication, les feuillets sont perdus.

L'explication serait plutôt que la population augmentant, il est devenu difficile pour le curé de Nitry d'assurer les deux villages, il y a 6,5km à vol d'oiseau entre Nitry et Lichères, et donc la présence d'un desservant sur place à Lichères est devenue nécessaire. Ce premier registre à nous parvenu a été ouvert avec ce desservant. **Louis Claude d'AULMAY**, déjà rencontré le 19 juin 1666 à Vermenton où il a célébré un baptême et consigné l'acte en latin dans le registre. On l'y revoit le 7 juillet, rédigeant cette fois un acte en français. Son dernier acte à Lichères est du 11 juin 1673 s'il n'y a pas de lacunes dans les actes. En attendant son remplaçant, le service est assuré par le curé de Nitry et Lichères qui vient acter sur place, comme cela se fera à chaque absence de desservant.

Les 8 et 9 mai 1673, Louis Claude D'AULMAY fit porter solennellement deux croix de bois fabriquées par François LANGLOIS, charron à Lichères. [2]

(6è ligne) ... lune desquelles apres avoir receu la
Benediction publiquement a este plantée sur le grand chemin
de Nitry lieu dit mont rosier, et l'autre en la vallée du vaulx
charme lieu dit vaulx charme affin d'obliger le peuple passant
en les honorant se ressouvenir comme la rédemption du genre
humain a été aportée par la Croix a laquelle Jésus de Nazareth
a esté attaché et mis en qualité de fils de Dieu et Sauveur des
hommes ...

Le 20 mai de la même année, une autre croix fabriquée également par François Langlois fut plantée au milieu du village.

Même si le village de Lichères dépendait de la paroisse de Nitry, il possédait néanmoins tout ce qu'il fallait pour être une paroisse à part entière : église, cimetière [3], fonts baptismaux. Et de fait, Lichères se considérait comme une paroisse à part entière. Il est arrivé que Lichères soit qualifiée de paroisse dans des actes établis ailleurs. D'ailleurs, l'ouverture et le paraphe des feuillets par l'Officier Royal de Villeneuve-le-Roi, en-tête de chaque nouvelle année était « pour la paroisse de Lichères ».

À la Révolution Lichères deviendra la commune de « Lichères-près-Aigremont ».

Il y avait des gens importants à Lichères :

- [Claude Griffe](#) (1629-1709) receveur de l'Abbé de Molesme pour les Terres de Nitry et Lichères y possédait une des métairies du Bois-l'Abbé. [Charles de la ROCHEFOUCAULD](#), Chevalier de l'Ordre de Malte et Abbé de Molesmes est venu à Nitry en 1665 au baptême de sa filleule Charlotte Jeanne GRIFFE fille de son receveur.
- Robert BRUNET dit Bataille (1618-1673), a été « garde du Corps du Roy » [4] Louis XIII ou Louis XIV, ou les deux.
- [François DONDAINE](#) (ca 1620-1700), laboureur aux métairies du Bois-l'Abbé en 1673, métayer audit lieu en 1700 était le frère de Edme DONDAINE (ca 1619-1679), amodiateur et receveur de la métairie de la Loge de Sacy pour le Collège des Jésuites d'Auxerre qui à l'époque en était le propriétaire. Il était également le frère de Léonard DONDAINE (ca 1623-1673) maréchal à Sacy qui est à l'origine des DONDAINE de Sacy.
- Étienne de la PERRIÈRE (décédé avant 1671) marié à Renée JASU/JAZU (ca 1617-1677), Écuyer, deviendra seigneur en partie de Courtenay, hameau dépendant de Vermenton, voisin de la Ferme de la Loge de Sacy et des fermes du Bois-l'Abbé de Lichères. Il succédera aux DEGAN/DE GAND et TOUTEFAIRE. Sur le plan de bornage des Terres de la métairie de la Loge de Sacy de 1724 par Simon Marat, arpenteur de Noyers, apparaît en limite du domaine de la Loge « Maison de Mr la perriere ».
- [Robert AMELIN/HAMELIN](#) (ca 1633-1708), originaire de Lichères, deviendra sieur/seigneur de Courtenay par son mariage avec Marie Edmée de la PERRIÈRE (?-1684) fille du couple précédent. Il signera dès lors « Courtenay ».

Mais, de la fin de l'année 1762 à janvier 1764, l'église et son cimetière sont fermés.

Il y a interdiction d'y célébrer des actes. Les baptêmes, mariages et sépultures doivent se faire à Nitry.

Sur le registre original nous pouvons lire à la fin de l'année 1762 [5] :

Le Registre a fini ici attendu qu'il n'y a point eu de Pretre
vicaire desservant a Licheres, les actes de Baptemes
Mariages et Sepultures de Licheres Ecart de la Paroisse de
Nitry sont dans les Registres de l'Eglise Paroissiale de Nitry
depuis le quatorze Decembre mille sept cens soixante
deux, jusqu'au mois d'Avril mille sept cens soixante
quatre

Signe : Rolland Cure de Nitry et Licheres.

Sur le double des registres il est indiqué à la fin de l'année 1762 : [6]

Le Registres [sic] de Licheres finit ici attendu qu'il n'y a
plus de Prêtre desservant à Lichères par la faute des habitans
dud hameau, les actes suivants sont aux Registres de L'Eglise Paroissiale
de Nitry arrêté ce trentième janvier 1762 [comprendre 1763]

Signé : Rolland Curé de Nitry.et [Licheres].

La raison de cette fermeture est indiquée dans l'acte qui va suivre. La présence d'un vicaire desservant était subordonnée à l'accord tacite et coutumier du don par chaque habitant d'une certaine quantité de blé. Les habitants n'ont plus voulu honorer cet accord arguant qu'il n'avait jamais été autorisé par l'Intendant de la Généralité de Paris.

De ce fait l'Évêque d'Auxerre a retiré le prêtre desservant qu'il leur avait accordé et a interdit d'exercer dans la chapelle de Lichères toute fonction curiale.

Peu après cette fermeture de la chapelle et de son cimetière, le 26 janvier 1763 J-JL

ROLLAND, Curé de Nitry, est informé par Marie BÈGUE du décès de son enfant à Lichères. Il lui prescrit d'amener le corps à Nitry afin lui donner une sépulture religieuse. Mais un mouvement de révolte s'est formé contre cette obligation de devoir aller à Nitry.

Transcription de l'acte original : [7]

En marge : « Acte de Sepulture de Jaques Berthaud fils legitime d'autre Jaques Berthaud et de Marie Begue vacher de l'hameau de Licherés. ».

Le texte :

L'an mille sept cens soixante trois Et le vingt huitième Jour du mois de Janvier a sept heures avant midy Je Jean-Jaques Louis Rolland Pretre Curé de la Paroisse de Nitry Diocese d'Auxerre, Etant à l'hameau de Licherés Ecart et Dependance de madite Paroisse, ou Je me suis exprés trans porté accompagné des sousnommés pour prendre acte du decés Et de la Sepulture de l'enfant des nommés Jaques Berthaud Pâtre vacher dudit hameau de Licherés, Et de Marie Begue Epoux ainsi qu'il s'ensuit : Moy dit Curé de Nitry ayant Eté averti à Nitry le vingt sixieme du courant par ladite Marie Begue Epouse dudit Jaques Berthaud Patre habitant dudit Licherés qu'un de leurs petits enfans Etoit decedé le Jour precedent vingt cinquième dudit mois de Janvier au hameau de Licherés, aurois Exhorte Et sommé verbalement ladite Marie Begue femme dudit Jaques Berthaud, conformément à l'acte que moy dit Curé de Nitry ay fait signifier aux habitans dudit hameau de Licherés par Guignebert Sergent le quinzième octobre dernier mille sept cens soixante deux duement controllé à Chablis par le Tors Commis le même Jour, d'apporter le Corps de leur Enfant à leur Eglise Paroissiale de Nitry pour luy faire donner par mon ministere la Sepulture Ecclesiastique dans le cimetiére de ladite Eglise, à quoy ladite Marie Begue femme dudit Jaques Berthaud sur les Representations Douces et Charitables de moy dit Curé auroit paru acquiescer ; Et le même jour vingt sixième Janvier, un peu après, moy dit Curé de Nitry ayant été appelé pour aller au hameau de Licherés confesser et administrer la nommée Barbe Rossignol Epouse de

Edme Maitre Laboureur habitant dudit hameau de Licheres, dangereusement malade, m'y serois sur le champ transporté, Et après avoir confessé Et administré ladite Barbe Rossignol, aurois Eté me reposer dans la maison du nommé Edme Ritton Procureur fabricien de la chapelle dudit hameau de Licheres ou ladite Marie Begue femme dudit Jaques Berthaud Patre seduited par les conseils

2è feuillet :

pernicieux du nommé Edme Gounot fermier de la Seigneurie de Licheres partie de celle de Nitry, Et de Edmée Droin sa femme, seroit venu me trouver accompagnée de Marie Chartraire Mere dudit Jacques Berthaud, sa belle mere, et m'auroit declaré qu'elle Et son Mari auroient voulu Et auroient Ete bien disposes d'apporter le Corps de leur enfant a leur Eglise Paroissiale de Nitry pour l'y faire Enterrer, mais que ledit Edme Gounot Et Edmée Droin sa femme, Et plusieurs autres habitans de Licheres les En empechoient par des menaces violentes, Et qu'etant Patre vacher dudit hameau de Licheres Et ayant besoin de gagner leur vie, ils n'osoient les contredire, sur quoy moy dit Curé de Nitry aurois alors représenté à ladite Marie Begue femme dudit Jaques Berthaud, lequel Etoit alors dans les champs à garder les vaches, Et à Marie Chartraire Mere dudit Jaques Berthaud, que les habitans dudit hameau de Licheres sont tenus et obligés de venir à leur Eglise Paroissiale de Nitry pour les Baptêmes, Mariages et Sepultures, Et que, tant pour moy que pour mes successeurs, moy dit Curé de Nitry, ne suis tenu Et obligé d'exercer les fonctions curiales que dans ma dite Eglise Paroissiale de Nitry ; que d'ailleurs, attendu le refus opiniatre que lesdits habitans dudit hameau de Licheres ont fait Et continuent de faire, de contribuer a l'Entretien d'un Prêtre pour desservir audit hameau de Licheres, dont ils se sont privés, par leur propre Et pure faute, En surprenant la Religion de Monseigneur l'Intendant de la Generalité de Paris, pour obtenir une ordonnance par laquelle Inhibitions Et deffenses sont faites aux dits habitans de Licheres de continuer le supplement d'un boisseau de bled qu'il avoient coutume de faire annuellement, par chaque habitant d'un tems immemore pour avoir la faculté d avoir un Pretre, sans y Etre autorisés de la Part de Mondit Seigneur Intendant ; Mgr l'Evêque d'Auxerre forcé par là, de retirer le Pretre

desservant qu'il leur avoit accordé, avoit fait deffenses Expresses de faire aucunes fonctions curiales dans la Chapelle dudit hameau de Licheres ; Je dit Curé de Nitry aurois de plus déclaré En presence de Catherine fournier Epouse dudit Edme Ritton Procureur fabricien de ladite Chapelle de l'hameau de Licheres, de francoise Le Seul sa niece, de Cristophe Pichenot Recteur des Ecoles habitans audit Licheres, de Jean Retif manouvrier, et de Edme Daiguemorte Laboureur habitans dudit Nitry casuellement trouvés audit Licheres, à ladite Marie Begue Epouse, Et ladite Marie Chartraire Mere dudit Jaques Berthaud que pour les soulager, je leur donnois Et les dechargeois de tous les honoraires a moy dus pour Droits d'obit Et de Sepulture de leur Enfant, avec offres même

3è feuillet :

de leur donner après la Sepulture de leur enfant une collation dans ma maison curiale audit Nitry ; sur quoy ladite Marie Begue femme, Et ladite Marie Chartraire Mere dudit Jaques Berthaud auroient représenté qu'il Etoit trop tard pour aller à Nitry donner la Sepulture au Corps de leur Enfant, Et auroient promis Et assuré à moy dit Curé en presence des sus nommés Et de plusieurs autres, que le landemain de grand matin vingt septieme du courant, ils porteroient le Corps de leur dit enfant a leur Eglise Paroissiale dudit Nitry, pour par mon ministere luy faire donner la Sepulture Ecclesiastique, En consequence des quelles promesses moy dit Curé de Nitry aurois attendu à Nitry le jour d'hier pour faire ledit Enterrement, mais inutilement : Et moy dit Curé m'étant transporté le jour d'hier à l'Entrée de la nuit au domicile de francois Adine laboureur demeurant a Nitry pour m'informer de l'etat ou Etoit la sudite malade Barbe Rossignol femme de Edme Maitre habitant dudit Licheres sa belle sœur, et ayant Ete informé et instruit par Catherine Rossignol Epouse dud francois Adine soeur de ladite Barbe Rossignol malade, que se retirant de Licheres le même jour vers les trois heures après midy, ou Elle Etoit allé visiter sa sœur, elle auroit Entendu sonner les cloches de la Chapelle dudit hameau, Et qu'on luy auroit dit que ledit Jaques Berthaud vacher, Et Marie Begue sa femme Excités par les dits Gounot, Edmée Droin sa femme Et autres leurs adherans habitans de Licheres, portaient leur irreligion au scandale, En privant le Corps de leur Enfant Chretien, de la Sepulture Ecclesiastique, Et l'enterrant dans le cimetièrre joignant la Chapelle dudit hameau de Licheres, seuls Et sans

le ministere d'aucun Prêtre. Sur le quel avis, Je Curé de Nitry, pour m'assurer de la verité des faits, prendre acte Et constater dans les Registres de mon Eglise Paroissiale de Nitry du jour du décès, de celuy Et du genre de la Sepulture du Corps de l'Enfant des dits Jaques Berthaud vacher, Et Marie Begue, Epoux, me serois transporté, portant les Registres doubles de mon Eglise Paroissiale de Nitry, ce jourd huy sudit vingt huitième Janvier mille sept cens soixante trois, audit hameau de Licheres, Et environ sept heures du matin, En la maison desdit Jaques Berthaud vacher, et Marie Begue Epoux, accompagné de Sr Edme Lemoine Marchand, dudit Pierre Nicolas Retif Recteur des Ecoles de Nitry, habitans audit Nitry, du Sr Jean Baptiste Sardine Marchand, et de Cristophe Pichenot Recteur des Ecoles dudit Licheres, habitans audit Licheres, Et aurois demandé auxdits Jaques Berthaud vacher Et Marie Begue Epoux, le nom de Baptême, le sexe l'age, le jour du decès de leur Enfant decedé, En quel lieu, par qui, Et

4è feuillet :

Comment le Corps de leur dit enfant decedé avoit Eté inhumé ; le quel Jaques Berthaud vacher auroit repondu grossierement Et brutalement avec gestes même menaçans que son Enfant s'appelloit comme son Parrain, que peu importoit que ce fut un garçon ou une fille, que pour savoir son age, je navois qu'à aller chercher le jour de sa naissance, Et qu'il l'avoit Enterré ou il avoit voulu ; Mais ladite Marie Begue Epouse dudit Jaques Berthaud aux Instantes prieres Et representations de moy Curé Et des temoins susnommés Et soussignés, auroit dit Et déclaré que leur enfant decedé, Etoit un fils legitime, qu'il s'appelloit Jaques Berthaud comme son Pere, qu'il etoit decedé le vingt cinquième du courant, agé de vingt un mois, qu'ils l'avoient Enterré dans le cimetièrre joignant la Chapelle dudit hameau de Licheres, sans le ministere d'aucune Prêtre, le jourd'hier vingt septième janvier mille sept cens soixante trois, y ayant Eté contraints Et forcés par ledits Edme Gounot fermier, Edmée Droin sa femme Et autres leurs adherans habitans de Licheres qui les avoient Empechés avec menaces de porter le Corps de leur enfant a leur Paroisse a Nitry pour y Etre inhumé : De la quelle declaration Et de tout ce que dessus j'ay dressé acte audit Licheres, sous toutes reserves Et protestations de Droit Et de Justice, dont lecture a été faite auxdits

Jaques Berthaud, Et Marie Begue Epoux, En presence desdits Srs Edme Lemoine, Pierre Nicolas Retif, Jean Baptiste Sardine Et Cristophe Pichenot soussignés avec moy dit Curé de Nitry, Et de plusieurs autres qui avec lesdits Jaques Berthaud, Et Marie Begue Epoux ont déclaré ne savoir signer de ce Enquis et requis.

*Signé : J Sardin, Lemoine, Retif
Pichenot, Rolland Cure de Nitry.*

Le récit du curé ROLLAND est explicite et se passe de commentaires. Il a le mérite de nous transmettre un épisode de l'Histoire de Lichères.

Par contre ce que ne précise pas le Prêtre, est s'il a béni ou non la tombe de l'enfant pour lui conférer une sépulture ecclésiastique. Si on s'en tient au récit il semblerait bien que non.

Le registre de Lichères est rouvert en 1764. et si le premier acte est de mars 1764, l'ouverture du registre par les autorités Royales de Villeneuve-le-Roi pour l'année 1764 est daté du 30 janvier 1764 pour dixit la « paroisse de Lichères ».

Le registre de Nitry contient en janvier 1764 des actes concernant des habitants de Lichères.

Tant sur le registre de Nitry que celui de Lichères, les raisons de la réouverture des « fonctions curiales » à Lichères ne sont pas indiquées. Un prêtre desservant assure à nouveau la permanence.

[1]

Une plaque sur sa façade indique « Eglise Notre-Dame. Ancienne dépendance de l'abbaye de Molesme (Côte-d'Or) . Chœur de la fin du XIIIe siècle remanié aux VVIe et XIX siècles. Nef unique, façade et clocher repris en 1778. » Cette église fait 33,6 mètres de long sur 11 de large.

[2]

Ces actes ont été consignés sur le registre paroissial de Lichères et illustrés de dessins de croix.

[Archives en ligne de l'Yonne, Lichères-près-Aigremont : BMS (1741-1792) - 5 Mi 516/ 2, pages 22 gauche pour le 1er acte, et 23 gauche pour le second]

permalien du 1er acte

: <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta534708beab93a/daogrp/0/22>

[3]

Le cimetière est désaffecté en 1886, un nouveau est créé à la sortie du village au niveau de la route menant à Chablis. Il ne reste rien de l'ancien cimetière reconverti en pelouse, sinon peut-être la grande croix de pierre dont rien n'indique l'âge.



[4]

Pour plus de détails sur les Gardes du Corps du Roi voir Wikipedia
: https://fr.wikipedia.org/wiki/Garde_du_corps_du_roi

[5]

[Archives en ligne de l'Yonne, Lichères-près-Aigremont : BMS (1741-1792) - 5 Mi
516/ 2, page 309 droite]

permalien

: <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta534708beab93a/daogrp/0/309>

[6]

[Archives en ligne de l'Yonne, Lichères-près-Aigremont : BMS (1739-1792) - 5 Mi 516/ 9, page 72 droite]

permalien

: <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta534708be9ca1b/daogrp/0/72>

[7]

Acte original : [Archives de l'Yonne, Nitry : BMS (1743-1792) - 5 Mi 624/ 4 pages 229 & suivantes]

permalien

: <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5346787395131/daogrp/0/229>

Acte copie : [Archives de l'Yonne, Nitry : BMS (1756-1776) - 5 Mi 623/ 5 pages 61 & suivantes]

permalien

: <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53467873a2a29/daogrp/0/61>